

## Cueillette de plantes sauvages : gestion des sites de cueillette et des milieux

Lundi 1<sup>er</sup> et Mardi 2 Mars à Montbrun-les-Bains (26)

**Objectif :** Comprendre comment fonctionne un milieu de cueillette et comment le gérer au mieux pour son activité et pour l'environnement, comprendre le cadre réglementaire de la cueillette.

**Intervenant :** Thomas Echantillac

**Horaires :** 9h-12h30 et 14h-17h30

**Thèmes abordés :**

- Les démarches en amont de la cueillette (recherche sur la plante, évaluation et gestion d'un site, organisation du chantier)
- Réglementation des espaces et des espèces
- Panorama de la saison de cueillette
- La filière des PPAM
- Sur le terrain : Repérage, Adapter sa cueillette à son besoin, différentes plantes, différentes parties.
- Aspects économiques : étude de cas et personnalisation

**Formation ouverte aux producteurs.trices et sympathisant.e.s SIMPLES, ainsi qu'aux porteurs de projet en installation PPAM**

- Adhésion sympathisant.e de 20€ demandée si vous n'êtes pas déjà adhérent.e SIMPLES
- **5 places disponible pour les porteurs de projet d'installation en PPAM**  
**Participation prise en charge par le Parc naturel régional des Baronnies provençales (hors frais d'hébergement et restauration).**
- 7 places disponibles pour les personnes éligibles VIVEA.  
Participation prise en charge par le fonds de formation.
- 3 places maximum pour les personnes non fincées (VIVEA ou Parc naturel régional des Baronnies provençales)  
Participation : Producteurs .trices SIMPLES, **70 € les 2 jours**  
Sympathisant.es SIMPLES, **150 € les 2 jours**

### Mesures de précaution particulière - COVID19

Les mesures de précautions réglementaires liées à la crise sanitaire du COVID 19 seront respectées sur le lieu de la formation ;

- Un dispositif sera mis en place pour se laver les mains régulièrement
- **Merci vous munir d'un masque.**

**Les demandes seront gérées par ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets par voie postale :**

- le bulletin d'inscription rempli
- un chèque de caution de 70 € (non encaissé) pour les éligibles VIVEA ou porteurs de projet financés par le Parc naturel régional des Baronnies provençales
- un chèque pour le paiement de la formation pour les stagiaires non financés
- le paiement éventuel d'une adhésion.

**Pour le financement du Parc des Baronnies, les porteurs de projet d'installation en PPAM dans le Parc seront prioritaires.**

**Eligibles VIVEA – Montant prélevé sur votre crédit formation : 308€ pour les 2 jours**  
Merci de bien vérifier que vous êtes à jour de vos cotisations MSA pour la prise en charge. Si vous envoyez une attestation, il faut que ce soit une attestation **spécifique** « fonds de formation VIVEA » qui contient une clé de sécurité. A éditer via votre espace MSA en ligne ou bien à demander à votre antenne MSA. Merci

### Lieu de la formation et plan d'accès :

La formation aura lieu à la dans la grande salle des **gîtes Léo Lagrange à Montbrun, lieu-dit Revès, Chemin de Lembouy, 26570 MONTBRUN-LES-BAINS**



### Hébergement et restauration

L'hébergement aura lieu si besoin aux **gîtes Léo Lagrange à Montbrun, lieu-dit Revès, Chemin de Lembouy, 26570 MONTBRUN-LES-BAINS** pour 23 €/nuit. 2 personnes par gîte. <https://www.montbrun-vacancesleolagrange.com/>

Merci d'apporter de quoi se restaurer (y compris le petit déjeuner) Une salle sera mise à disposition du groupe.

### Contact Animateur Formation

Pour toute question relative au contenu ou à la logistique liée à la formation, **contacter Léa Rodier, secrétaire administrative du syndicat**

mail : [secretariat@syndicat-simples.org](mailto:secretariat@syndicat-simples.org)

Tél : 06 41 27 41 52



# Bulletin d'inscription

Formation : Cueillette de plantes sauvages

Lundi 1<sup>er</sup> et Mardi 2 Mars à Montbrun-les-Bains (26)

**A retourner avant le 15 Février à Léa Rodier, secrétaire administrative SIMPLE:**  
Syndicat SIMPLES - c/o L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST  
secretariat@syndicat-simples.org – 06 41 27 41 52

**Les demandes COMPLETES seront gérées par ordre chronologique d'arrivée par voie postale. Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet.**

Mme – M. Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... em@il : .....

**Adhésion** – Je ne suis pas adhérent, j'accompagne mon bulletin d'inscription d'une cotisation « Sympathisant soutien » : **chèque de 20 € à l'ordre de SIMPLES.**

**Coût de la formation (chèque à envoyer à l'inscription à l'ordre de SIMPLES) :**

Je suis porteur de projet d'installation en PPAM : **prise en charge complète par le Parc naturel régional des Baronnies provençales (10 places)**

– Commune d'installation : .....

Je suis éligible VIVEA : **prise en charge complète par le fond de formation (3 à 5 places) Je joins un chèque de caution de 70 € ( caution non encaissée)**

Je suis producteur/postulant SIMPLES et non éligible VIVEA : **70 €** }  
 Je suis sympathisant.e non éligible VIVEA : **150 €** } (2 places maxi)

**Hébergement (chèque à envoyer avec votre inscription à l'ordre de SIMPLES) :**

Je dormirai sur place la nuit du 28 Février **23 €**

Je dormirai sur place la nuit du 1<sup>er</sup> Mars **23 €**

**Total : .....**

Statut actuel VIVEA N° de Siret : <input type="text"/>	Date de naissance	Pièces à fournir
<input type="checkbox"/> Éligible VIVEA installé depuis plus de 2 ans (à jour de mes cotisations MSA)		aucune
<input type="checkbox"/> Installé(e) depuis moins de 2 ans		Attestation de régularité « Fonds de formation VIVEA » avec code de sécurité
<input type="checkbox"/> En démarche d'installation		Dossier PPP (originaux) à fournir

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

**Date et signature :**